



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

CONFEDERATION PAYSANNE DES CÔTES-D'ARMOR

BULLETIN D'ADHESION 2026

COORDONNEES

L'adhésion au syndicat se fait en qualité de personne physique. Nous vous laissons toutefois la possibilité d'inscrire les noms des différents associé.es adhérent.es sur un même bulletin.

ASSOCIE.E 1

Nom et prénom :

Adresse:

Téléphone :

Portable :

Mail :

Date de naissance :

ASSOCIE.E 2

Nom et prénom :

Adresse:

Téléphone :

Portable :

Mail :

Date de naissance :

ASSOCIE.E 3

Nom et prénom :

Adresse:

Téléphone :

Portable :

Mail :

Date de naissance :

ASSOCIE.E 4

Nom et prénom :

Adresse:

Téléphone :

Portable :

Mail :

Date de naissance :

Nom de la ferme :

(Merci d'indiquer votre statut juridique)

Productions :

Les données recueillies à l'occasion de votre adhésion font l'objet d'un traitement par la Confédération paysanne 22 lui permettant de gérer votre adhésion. Le traitement de vos données a pour objectif de : • Traiter votre demande d'adhésion ; • Déterminer le montant de votre cotisation ; • Vous communiquer des informations sur les activités de notre syndicat. Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter la Confédération paysanne 22 à l'adresse postale ci-dessous.

Confédération paysanne des Côtes-d'Armor
8 rue des champs de pies, 22 000 SAINT-BRIEUC
07 67 26 07 13 - cotesdarmor@confederationpaysanne.fr
<https://cotesdarmor.confederationpaysanne.fr/>

ADHESIONS

Actif-ves (120€ + nombre d'adhérent-es)	120€ x ... = ...
Montant libre Si l'année a été bonne pour vous, ne nous oubliez pas, et si l'année a été mauvaise, nous ne vous oublions pas. Mettez un montant selon vos moyens.	
Nouvel-les installé-es (pour la première cotisation, dans la limite des 5 ans après l'installation).	60€
Retraité-es	55€
TOTAL	

- ☐ Je souhaite un reçu (envoi par mail).
- ☐ Je n'accepte pas que mes données soient transmises à des membres du syndicat et aux stagiaires de la CIAP 22.

A quoi sert votre adhésion ?

15€ sont reversés à la Confédération paysanne nationale
20€ sont reversés à la Confédération paysanne Bretagne
20€ sont reversés à Agriculture paysanne 22

Les adhésions sont notre source majoritaire de financement et nous permettent d'assurer effectivement votre défense.

Infos complémentaires pour le réseau

- ☐ J'envisage de céder mon exploitation dans les années à venir et souhaite être accompagné.
- ☐ J'accueille ou souhaite accueillir des stagiaires sur ma ferme.

DATE ET SIGNATURES

Bulletin à envoyer à la Conf'22 :

Par courrier : 8 rue des champs de pies, 22 000 SAINT- BRIEUC

Par mail : cotesdarmor@confederationpaysanne.fr

Possibilité de régler par chèque, virement ou :

BIC AGRIFRPP822

IBAN FR76 1220 6034 0034 1195 7700 138

NOUVEAU CETTE ANNEE
possibilité d'adhérer via le
Hello Asso de la Conf' des
Côtes d'Armor (accessible
sur votre moteur de
recherche)